



LES ÉCHOS

CHSCT du 18 septembre 2018

AJUSTEMENT DES MISSIONS DE L'UNITÉ COURRIER

Les missions confiées aux agents de l'Unité courrier évoluent compte-tenu du développement du numérique, et de la dématérialisation des processus internes à la Métropole (factures, Courrier électronique...). L'organisation des équipes de distribution du courrier interne à la Métropole est modifiée par le recours à une entreprise pour la distribution du courrier destiné aux sites hors services centraux.

La **CFDT** reste vigilante sur les conditions de travail, et le reclassement des agents suite à l'évolution de leurs missions.

Attachée à défendre les valeurs du service public, elle prend position contre l'externalisation de la distribution du courrier.

Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGC - CFTC	CFDT - CGT - UNSA FO	-

Avis défavorable des organisations syndicales sur ce dossier.

ÉVOLUTION DE L'ORGANISATION DE LA FONCTION COMPTABLE AU SEIN DE LA DIRECTION DU PATRIMOINE ET DES MOYENS GÉNÉRAUX (DPMG)

La fonction comptable au sein de la DPMG est assurée par différents niveaux d'intervention.

L'évolution de la fonction comptable est l'obligation légale de mettre en place la dématérialisation des procédures comptables. Le déploiement de cette dématérialisation de la chaîne comptable prévoit une professionnalisation des agents avec l'utilisation des outils dématérialisés, la spécialisation des effectifs (1 agent comptable/finances pour 1 ETP) et l'harmonisation/convergence des pratiques de travail à travers un encadrement comptable.

Pour la **CFDT**, la présentation de ce dossier ne permet pas aux représentants du personnel d'avoir une vision claire de l'organisation qui sera mise en place, et d'être assurés de l'accompagnement effectif des agents.

Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGC - FO		CFDT - CFTC - CGT - UNSA

Avis favorable des organisations syndicales sur ce dossier.

ÉVOLUTION DU SERVICE FINANCES ACHATS-RESSOURCES (SFAR)

Ce service a pour mission d'assurer les fonctions d'unité « marchés » et/ou d'unité « finances » pour les Directions et Services de la Métropole qui en sont dépourvues (ex. : Direction Prospective et Dialogue Public, Service de la Communication interne...).

L'évolution présentée concerne la mutualisation des fonctions «marchés » et « finances » des différentes Directions et Services, au sein d'un nouvel organigramme transversal.

La **CFDT** remarque que l'étude des impacts sur les agents montre de nombreux points à résoudre (processus, moyens, déplacements de agents, formations, future installation dans de nouveaux locaux... ?)

La **CFDT** pointe également l'absence de prise en considération dans le rapport des risques psycho-sociaux, compte tenu de la nécessité de créer un nouveau collectif.

Vote :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
CGC - CGT UNSA FO		CFDT - CFTC

Avis favorable des organisations syndicales sur ce dossier.

INFORMATION SUR L'HARMONISATION DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DES MAISONS DE LA MÉTROPOLE ET DES SOLIDARITÉS (MdMS)

À partir du 3 septembre 2018, l'ensemble des Maisons de la Métropole auront les mêmes horaires d'ouverture au public, pour assurer une équité auprès de tous les usagers :

L'ouverture des MdMS, en dehors des plages fixes, définies dans le Guide du temps de travail Métropolitain, ne saurait contraindre l'ensemble des professionnels. Les agents peuvent avec leurs responsables moduler leurs horaires journaliers afin de concilier leur vie personnelle et leur vie professionnelle, sous réserve des nécessités de service.

A la demande de la **CFDT**, une note de service a été envoyée le 21 juin dernier par la Directrice générale de la délégation afin de préciser les modalités qui s'appliquent aux agents des territoires.

La **CFDT**, a demandé que soit précisé que les contraintes d'horaires auprès des agents soient entendues par mission globale et non pas seulement par métier/équipe. La Directrice générale de la Délégation consent à cette demande et donnera plus de précisions auprès des directeurs de territoire.

INFORMATIONS SUR LES INCIDENTS SURVENUS :

À la **MdM de Vénissy** (agression d'un professionnel du Service de l'Enfance par un usager) ;

La **CFDT** prend acte de l'intervention diligente du médecin du travail et de la psychologue suite à l'accident grave survenu. La **CFDT** demande la constitution d'une Délégation d'enquête CHSCT.

À la **Méomie** (agression d'un vigile par un usager)

La **CFDT** demande quelles sont les mesures que compte prendre la Métropole. Il lui est répondu qu'un déménagement dans de nouveaux locaux est prévu en décembre 2018, devant permettre une meilleure sécurité des agents.

INFORMATION SUR LE NOUVEAU CONTRAT DE MUTUELLE/ PRÉVOYANCE

Une renégociation du contrat Mutuelle/Prévoyance, assuré par la société Harmonie Mutuelle Mutex, doit avoir lieu en 2019. Un groupe de travail sera mis en place, afin de définir un nouveau Cahier des Charges.

Dans ce cadre, la **CFDT** réitère sa demande, à savoir que l'ensemble des agents qui veulent adhérer au Contrat Prévoyance métropolitain doivent pouvoir bénéficier d'une prise en charge intégrale de l'incapacité (1er niveau).

